

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'OKA**

**Mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019**

Assemblée publique de consultation, tenue au Club de golf Oka, 345, rue Saint-Michel à Oka, à 18 h 59 à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Mesdames les conseillères  
Messieurs les conseillers

Joëlle Larente  
Stéphanie Larocque  
Jérémy Bourque  
Jules Morin  
Yannick Proulx

Sont également présents :

La directrice générale, Mme Marie Daoust  
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire,  
Mme Annick Mayer  
La directrice des finances, Mme Annie Chardola  
La responsable des communications et du tourisme,  
Mme Colette Beaudoin  
Le directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme,  
M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : 19 personnes.

**Ouverture de l'assemblée publique de consultation**

Monsieur le maire déclare l'assemblée publique de consultation ouverte.

**Présentation du projet de règlement numéro 2016-151-2 modifiant le Règlement numéro 2016-151 concernant la construction afin de modifier certaines normes relatives aux fondations situées en plaine inondable.**

Monsieur le maire donne la parole au directeur général adjoint et directeur du service de l'urbanisme afin qu'il présente et apporte certaines précisions quant au second projet de règlement numéro 2016-151-2

**Période de questions**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 03.

Les questions posées concernent le projet de règlement numéro 2016-151-2 modifiant le Règlement numéro 2016-151 concernant la construction afin de modifier certaines normes relatives aux fondations situées en plaine inondable, notamment si la Municipalité a tenu compte de la différence entre la cote 0-20 ans et 0-100 ans.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 19 h 03.

**Levée de l'assemblée publique de consultation**

L'assemblée publique de consultation se termine à 19 h 03.

**Pascal Quevillon**  
**Maire**

**Marie Daoust**  
**Directrice générale**